



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Services publics

Question écrite n° 5432

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur l'existence de projets de directives communautaires sur le gaz et l'electricite. Ces projets dans leur forme actuelle menacent gravement les principes de service public, notamment : continuite et securite de la fourniture a long terme ; egalite de traitement entre usagers ; perequation tarifaire nationale ; amelioration constante de la qualite et de la surete des installations et de la securite des personnes ; facturation des energies au cout de revient ; politique active de recherche et de developpement ; protection de l'environnement. Les federations concernees des organisations syndicales representatives (CGT-GNC, CFDT, FO, UNCM-CGC et CFTC) alertent unanimement sur les dangers de ces textes pour la qualite du service et l'efficacite de leurs etablissements. Il lui demande, en consequence, quelles reactions il envisage pour mettre en echec ces projets qui sacrifient au dogme du liberalisme un outil de service public efficace au benefice des populations et des entreprises, ainsi que de l'independance nationale en matiere energetique.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a fait part des inquietudes suscitees par les projets de la Commission des communautes europeennes concernant le marche interieur de l'electricite et du gaz. Le Gouvernement sera particulierement vigilant pour conserver ou mettre en place, dans toute evolution du droit francais et du droit communautaire, les moyens d'action publique, qui garantissent les missions de service public du gaz et de l'electricite : securite d'approvisionnement en gaz, continuite de fourniture, universalite de la desserte electrique, perequation tarifaire, gestion de la rarete des sites et protection de l'environnement. De plus, aucune modification du statut des personnels EDF-GDF n'est envisagee. Le ministre a demande a un groupe d'experts de lui faire, pour le 31 octobre, des propositions qui respectent ces exigences, et qui pourront valablement etre appuyees par les travaux en cours du Parlement europeen.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5432

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : industrie, postes et telecommunications et commerce exterieur

Ministère attributaire : industrie, postes et telecommunications et commerce exterieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1993, page 2773

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3343